Envoyé en préfecture le 22/10/2019
Reçu en préfecture le 22/10/2019
Affiché le 11/10/2019
ID : 089-248900334-20191003-DEL191003750025-DE

21, boulevard du 14 juillet
CS 80552 Sens Cedex
Tel : 03.86.65.89.00
Email : contact@grand-senonais.fr

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Séance du 3 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice	Votants	Présents	Pouvoirs	Absents
62	54	43	11	8

Date de la convocation : 26 septembre 2019

DEL191003750025

Objet de la délibération :

CADRE DE VIE ET MOYENS TECHNIQUES-Règlement de collecte 2019

Secrétaire de séance :
M. Paul Antoine DE CARVILLE

Rapporteur
Gérard SAVOURAT

Etaient présents : Mme FORT Présidente, M. CHATOUX, M. MOREAU, M. BOUCHIER, Mme FRANTZ, M. SAVOURAT, M. AGACHE, M. PERENNES, M. SABATTIER, M. JOUAN, M. BOTIN, M. TERRASSON vice-présidents,
M. GIROD, M. PAPINAUD, M. HAUER, Mme MAINVIS, Mme CHARETIE, M. FONTENEL, M. FOUQUART, Mme BLONDEAU-DOUGY, Mme DURANTON, M. BISCARRA, Mme BOULMIER, M. BLOEM, Mme QUENTIN, Mme LANGEL, M. PERETTI, Mme. PIEUX, M. JP. CROST, M. de CARVILLE Mme PEREZ, M. N'GOMA, M. BOTARD, Mme WEECKSTEEN, Mme LENAIN, M. MASSARD, Mme BOISSON, Mme MOUREAUX, M. CAUCHI, Mme DIMANCHE, Mme NAZE, M. GAUJARD, Mme GREGOIRE conseillers communautaires titulaires.

Absents excusés : Mme MANGEON, Mme CHAPPUIT, M. BOULLEAUX pouvoir à M. CAUCHI, M. CROU, M. PIRMAN pouvoir à M. JOUAN, Mme DINET pouvoir à M. CHATOUX, Mme. LARCHE pouvoir à M. MOREAU, M. GEX pouvoir à Mme PEREZ, Mme VAN ELSLANDE pouvoir à Mme QUENTIN, Mme LOREZ pouvoir à M. N'GOMA, Mme BEZOU-MOREL pouvoir à M. BOTARD, M. DUPRE, M. DEMIREL, M. CHABROUX, M. CARRE, Mme WERNER pouvoir à M. MASSARD, M. PASQUIER pouvoir à MOUREAU, Mme FRASSETTO pouvoir à Mme NAZE

Absents : M. GRASS

Exposé des motifs :

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais assure, sur le territoire des 27 communes qui la compose, la collecte des déchets ménagers et assimilés en vue de leur recyclage, de leur valorisation ou de leur élimination.
Toute personne physique ou morale, habitant sur le territoire des 27 communes ou exerçant une activité professionnelle sur le territoire est tenue au respect du présent règlement.
Changements majeurs apportés au règlement de collecte :

- Mise en place d'une convention pour la collecte des papiers de bureau des bâtiments communaux, publics et écoles compris sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec l'association PENELOPE B.A.R.RE avec récupération des tonnages pour les subventions CITEO ;

Envoyé en préfecture le 22/10/2019
Reçu en préfecture le 22/10/2019
Affiché le 11/10/2019
ID : 089-248900334-20191003-DEL191003750025-DE

- Suppression des déchets verts et des gravats dans la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés ;
- Amélioration et précision des règles de sécurité concernant les points de regroupements et les zones dangereuses selon les préconisations de la CARSAT ;
- Redéfinition des déchets recyclables depuis le passage en Extension des Consignes de Tri ;
- Précision sur la collecte de bacs normalisés uniquement.

Délibération :

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire

Le Conseil communautaire **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

- ***ADOPTE*** le nouveau règlement de collecte
- ***PROCÉDE*** à l'exécution du présent règlement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Annexes : Règlement de collecte 2019

Détail des votes :
Nombre de votants : 54
Pour : 53
Contre :
Abstentions, blancs, nuls : 1 (M. MASSARD)
Nombre de suffrages exprimés : 53

Pour Extrait Conforme
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Sénonais,
Maire de Sens

Marie-Louise FORT